

12G11

12G11

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expire
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Expire
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Contrainte mineure

À titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Frontières

Substance extraite

(G) Gravier	(O) Dolomie	(U) Autre
(H) Houille de silice	(P) Pierre concassée	(X) Calcite
(C) Calcaire	(J) Terre jaune	(R) Résidu miniers inertes
(S) Sable	(M) Marbre	(S) Sable
(E) Minéral de silice	(N) Terre noire	(T) Tourbe

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbaine
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel en matière d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mission de Bétiampite, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsapikuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020 est de 19°49' ouest avec une variation annuelle décroissante de 10,7"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

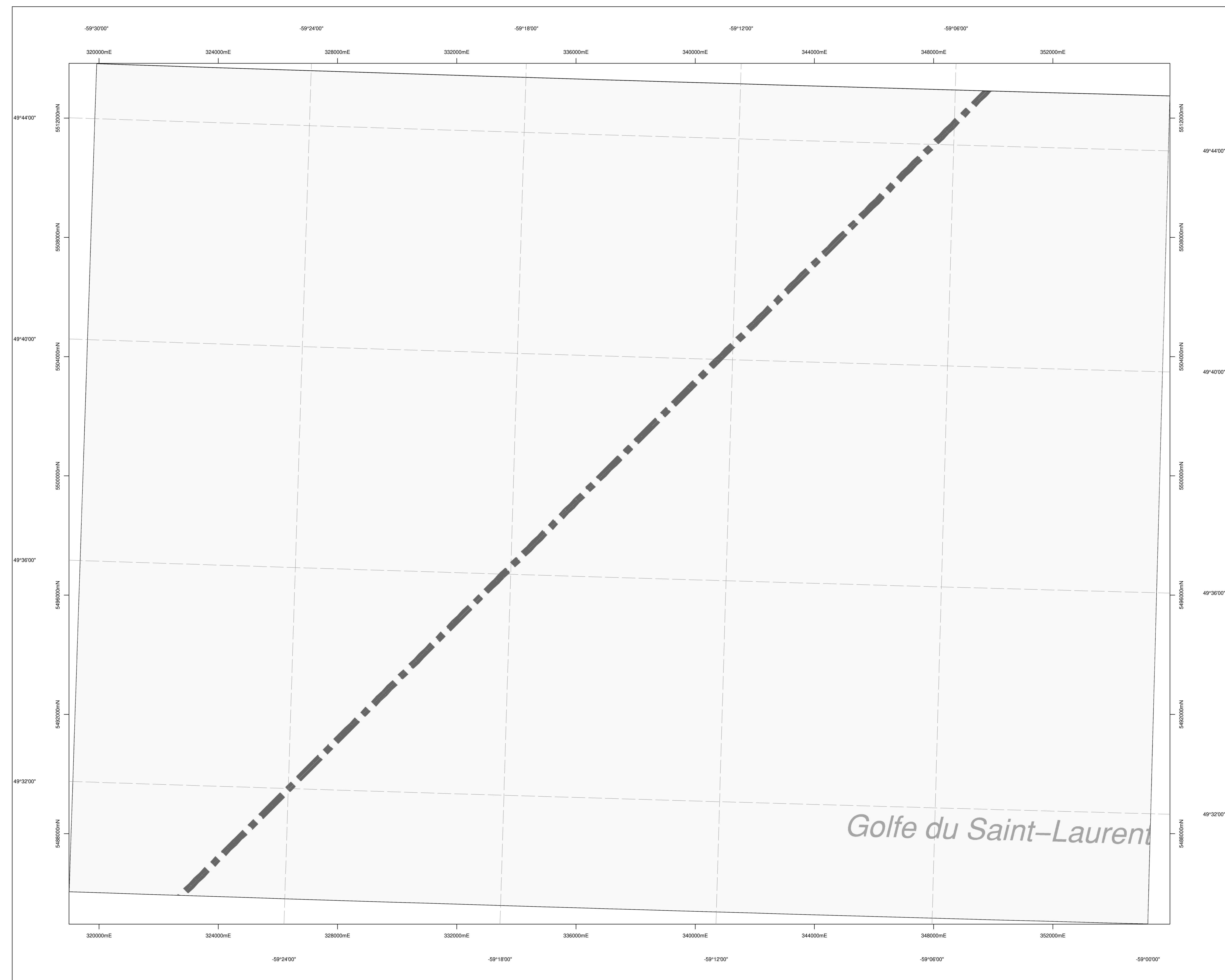
AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTM
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie Québec



Golfe du Saint-Laurent